

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 19 (1939)
Heft: 1

Rubrik: Manifestations franco-suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les événements économiques franco-suisse vus par la presse des deux pays

Le Temps

a publié, le 18 décembre dernier, une étude de M. Albert Rais, Président de la Chambre de Commerce Suisse d'Horlogerie, sur « l'horlogerie suisse et la France » et, le 25 du même mois, une étude de M. Louis-Gustave Brandt, Administrateur-Délégué de la S. A. Louis Brandt et Frères et Ancien Président de la Chambre de Commerce Suisse en France, sur « Les relations entre les industries horlogères suisse et française ». Rappelons que M. L.-G. Brandt avait publié son article pour la première fois dans le numéro de mars 1938 de la « Revue Economique Franco-Suisse ».

M. Rais, après avoir retracé l'histoire des relations horlogères franco-suisse, émet en terminant ce vœu :

« ... Le problème des relations entre l'industrie horlogère des deux pays, s'il est épineux à certains égards, n'est toutefois pas insoluble. Puisse l'esprit de concorde séculaire, qui a fortifié et fécondé les relations franco-suisse dans le passé, présider à la recherche des solutions à venir. C'est là notre vœu le plus ardent. »

M. Brandt constate que les industries des deux pays collaborent étroitement :

« ... Qu'est-ce à dire? Sinon que l'industrie horlogère suisse est pour l'industrie horlogère française une collaboratrice plus qu'une concurrente. D'ailleurs, l'industrie horlogère s'est établie au XVIII^e siècle sur les deux versants du Jura; c'est donc une seule et même industrie, ayant les mêmes procédés et le même atavisme, que seule une frontière politique a artificiellement séparée.

« La fabrication française livre en Suisse des fournitures et des boîtiers et apporte souvent à nos manufactures helvétiques le concours du goût français. D'autre part, il n'y a guère de montres françaises qui ne possèdent pas une part plus ou moins importante de sang helvétique... »

la JOURNÉE INDUSTRIELLE

du 3 janvier, examinant les revendications des armateurs rhénans dans un article intitulé : « Un autre problème sur le Rhin », écrit :

« ... La Société Nationale des Chemins de fer français a institué, au départ des ports, des tarifs spéciaux pour le transport de produits vers la Suisse. Ces tarifs rendent impossible le transport des produits par le Rhin. Etant réduits au-dessous du prix de revient, ils coûtent cher aux chemins de fer. Le consommateur suisse est le seul bénéficiaire de ces tarifs. Les armateurs en demandent la suppression... »

L'

AGENCE ÉCONOMIQUE & FINANCIÈRE

de la même date publie une étude sur : « Le redressement du Commerce extérieur de la France ». Elle se réjouit particulièrement de l'évolution des échanges avec la Suisse :

« ... La situation du commerce français en Suisse, régie par la Convention du 31 mars 1937, reste excellente malgré un certain ralentissement des échanges. »

MANIFESTATIONS FRANCO-SUISSES

A la Société des Ingénieurs Civils de France

Le 2 décembre dernier, la Société des Ingénieurs Civils de France organisa une soirée de conférences sur l'industrie helvétique.

M. A. Caquot, alors Président de la Société, salua tout d'abord M. Walter Stucki, Ministre de Suisse en France, M. Bitterli, Président de la Chambre de Commerce Suisse en France et M. Dobler, Président-Fondateur de cette même Compagnie.

Avant de donner la parole à M. Rohn, Président du Conseil de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich, il rendit hommage à la personnalité du conférencier :

« ... Le Président Rohn est une grande figure internationale. Il sait présider avec une autorité extraordinaire les réunions les plus difficiles : c'est qu'il joint à une très grande science beaucoup de diplomatie. C'est aussi un très grand ami de notre pays... M. Rohn représente pour nous à la fois un homme éminemment national et un grand Européen... »

Après une brillante introduction de M. Rohn, M. M. Schiesser, M. R. Sulzer et M. Rohn, à nouveau, firent des exposés remarquables respectivement sur « L'état actuel du développement de l'industrie suisse des machines électriques et de l'appareillage », « Quelques constructions récentes de l'industrie mécanique » et « Les problèmes actuels de l'enseignement technique supérieur ».

Cette belle manifestation d'amitié et de collaboration franco-suisse se termina sur ces paroles que M. Caquot adressa à M. Walter Stucki :

« Mon cher Ministre, vous voudrez bien exprimer à votre Gouvernement toute l'impression que nous avons ressentie en écoutant ces magnifiques conférences. Elles montrent, mieux encore que je ne l'indiquais au début de cette séance, la grande valeur de votre Pays, valeur inestimable qui ne tient pas au nombre, mais à la qualité. »

Une conférence du Préfet du Territoire de Belfort

M. Gaston Tabart-Robert, Préfet du Territoire de Belfort, a fait à Strasbourg, le 6 décembre, une conférence intitulée : « Les grands capitaines suisses au service de la France ».

Après avoir évoqué les noms de Guillaume Froelich, Nicolas de Diesbach, Louis de Pfyster, Louis d'Erlach, Besenval, La Harpe et les campagnes les plus fameuses où les Suisses apportèrent à la France le secours de leurs armes, il rappela que Zurich possède un des plus beaux musées militaires du monde :

« ... A ceux de mes compatriotes qui, au printemps prochain, visiteront l'Exposition Nationale suisse, je conseillerai vivement de se rendre au milieu de tous ces souvenirs pleins de gloire et d'honneur. Et passant de l'Exposition au Musée, ils comprendront mieux « le miracle suisse... »

Un dîner de l'O. N. S. T.

Le 8 décembre dernier, l'Office National Suisse du Tourisme organisa à l'Hôtel Meurice un dîner franco-suisse auquel furent conviés les représentants de la presse touristique.

M. le Ministre Walter Stucki, qui honorait la soirée de sa présence, prononça un discours qui fut abondamment commenté dans la presse française (voir dans le numéro de décembre 1938 de la « R. E. F. S. » la rubrique « Revue de Presse »). Un extrait de ce discours se trouve reproduit en tête de ce numéro sous le titre « Suisse-France ».

M. le Professeur Muret prit également la parole et vanta, en termes très spirituels, les mérites de la gastronomie helvétique. Il conclut ainsi :

« ... De nos jours, les facilités de transport de toutes sortes, les progrès incessants de l'automobilisme ont instauré un tourisme gastronomique. Le voyageur s'est aperçu qu'il ne laissait pas son estomac à la maison et qu'il ne se nourrissait pas de paysages seulement. Il sait que pour connaître un pays, il faut aussi le boire et le manger. »

Enfin, M. Bittel, Directeur de l'Office National Suisse du Tourisme, prononça une allocution au cours de laquelle il détruisit avec esprit et logique certains préjugés contre le tourisme suisse.

Section de Marseille de la Chambre de Commerce Suisse en France

La Section de Marseille de la Chambre de Commerce Suisse en France a organisé, le 13 décembre dernier, un « déjeuner-conférence ». M. Bovet, son Président, prit d'abord la parole pour annoncer aux convives que la Section pouvait enregistrer, ce jour-là, deux records : celui du nombre des participants aux déjeuners mensuels et celui du nombre des membres de la Section de Marseille de la Chambre de Commerce Suisse en France.

M. Léon Bancal, Rédacteur en chef du « Petit Marseillais », fit alors une conférence sur l'ouvrage de M. Alfred Rosenberg : « Le Mythe du xx^e siècle », conférence dont voici un bref résumé :

Les accords de Munich de fin septembre s'éclaircissent d'un jour nouveau à la lumière de la doctrine philosophique de Rosenberg, qui ne se différencie du programme national-socialiste de « Mein Kampf » que par le plan sur lequel il se situe.

Chez Rosenberg, c'est bien d'un mythe dont il s'agit, mythe qui entraîne la réforme des fondements de la vie spirituelle. L'ouvrage débute par un historique dans lequel l'auteur essaie de justifier la base sur laquelle cette entité philosophique est entièrement échafaudée, c'est-à-dire sur le critérium de la supériorité de la race nordique.

L'âme et le sang, c'est la race. Cette affirmation conduit l'auteur à renier la mystique de l'amour et à y substituer celle de l'honneur et du sang. De là est né le sentiment de l'honneur national germanique qui doit inspirer la nation dans tous les domaines, qui implique l'édification d'une âme nouvelle et qui façonne le droit suivant les nécessités de son idéal. Cette conception est l'origine des rigueurs antisémitiques en Allemagne et des conflits entre l'autorité de l'Etat et le pouvoir spirituel de l'Eglise.

Un film suisse à Paris

Le 24 janvier, à la Maison de la Chimie, rue Saint-Dominique, fut présenté, au bénéfice des œuvres de bienfaisance suisses de Paris, un film suisse intitulé « Fusilier Wipf ».

M. Siordet, Administrateur de la Société helvétique de bienfaisance de Paris, voulut bien donner quelques explications préliminaires pour les auditeurs qui ne comprenaient pas le suisse allemand.

Après avoir applaudi cette belle réalisation de l'industrie cinématographique helvétique, les assistants se transportèrent à la Nouvelle Légation de Suisse où M. le Ministre et Mme Stucki avaient organisé une charmante réception.